



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

KONEXIO

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 15 rue de la Réunion
75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



KONEXIO

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 15 rue de la Réunion
75020 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du Conseil d'administration de l'Association KONEXIO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association KONEXIO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Younès BOUJJAT

Bilan actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Immobilisations incorporelles en cours	28 800	28 800		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...				
	Autres immobilisations corporelles	201 847	163 981	37 866	88 917
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS REÇUS PAR LEGS/DONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
ACTIF CIRCULANT	Participations et Créances rattachées	3 500		3 500	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	11 572		11 572	41 103
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	245 719	192 781	52 938	130 020
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	55 418		55 418	76 667
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 909 165	25 000	1 884 165	1 593 400
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie	500		500	500
	DISPONIBILITÉS	1 272 765		1 272 765	765 023
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	20 727		20 727	29 274
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	3 258 574	25 000	3 233 574	2 464 864
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		3 504 293	217 781	3 286 512	2 594 884

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	RÉSERVES		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	REPORT À NOUVEAU	304 031	302 174
	EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	57 516	1 857
	FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	64 687	132 615
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
TOTAL FONDS PROPRES (I)		426 234	436 646
	Total fonds reportés et dédiés (II)	450 463	166
	Fonds dédiés reportés	450 463	166
	TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	450 463	166
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		200
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 288	65 932
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	167 306	177 380
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres emprunts obligataires		
	Autres dettes	592 342	386 992
	Produits constatés d'avance	1 570 879	1 527 568
TOTAL DETTES (IV)		2 409 815	2 158 072
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+ II + III + IV + V)		3 286 512	2 594 884

Compte de résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	18	47
	Total des ventes de biens et services	463 850	205 594
	Vente de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de services	463 850	205 594
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs	2 761 930	2 257 285
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 759 101	954 592
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	40 218	30 486
	Mécénat	959 611	1 272 207
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	3 000	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	1 614	5 672
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		3 227 412	2 468 599
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Autres achats et charges externes	807 528	780 895
	Aides financières	33 929	
	Impôts, taxes, et versements assimilés	109 684	95 276
	Salaires et traitements	1 436 660	1 288 982
	Charges sociales	346 173	303 643
	Dotations aux amortissements et aux provisions	33 768	66 327
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	25 000	
	Report des fonds dédiés	412 945	
	Autres charges	517	48
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 206 203	2 535 171
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		21 209	-66 572

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CHARGES FINANCIÈRES PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	14 881	5 731
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		14 881	5 731
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)			
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		14 881	5 731
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)		36 090	-60 842
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	68 079	63 846
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	68 079	63 846
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	20	1 148
	Sur opérations en capital	46 633	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	46 653	1 148
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		21 426	62 698
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		3 310 372	2 538 176
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		3 252 857	2 536 319
EXCÉDENT OU DÉFICIT		57 516	1 857
CONTRIB. VOL. NAT. CONTRIB. VOL. NAT.	Dons en nature	95 500	76 355
	Prestations en nature	60 481	61 212
	Bénévolat		
	TOTAL	155 981	137 567
CONTRIB. VOL. NAT. CONTRIB. VOL. NAT.	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	-21 500	-21 093
	Charges de prestations en nature	-38 981	-40 119
	Personnel bénévole	-95 500	-76 355
TOTAL		-155 981	-137 567